
DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 9 septembre 1998

Domaine : **PERSONNEL**

Politique : Ressources humaines

Révisée le :

DÉVELOPPEMENT DE LA FOI

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir croit qu'il doit collaborer avec les universités et les associations éducatives catholiques pour promouvoir des activités professionnelles qui favorisent le développement de la foi chez les membres de son personnel. Il croit de plus que le rôle du Conseil à cet égard repose sur le leadership de personnes compétentes qui comprennent la nature et la valeur de la foi religieuse dans le contexte de la vie contemporaine.

Les membres du personnel auront la possibilité de progresser dans la foi et d'intégrer leur cheminement spirituel à l'enseignement des programmes.